



## COMMUNIQUÉ N° 2023-19/DGS/LR/RM

**Objet : Récompenses des lycéens (Promotion 2023)**

Le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi d'une récompense destinée aux lycéens de la commune pour l'excellence de leurs résultats de fin de cycle, pour l'année 2023.

A cet égard, Monsieur Claude PLÉNET, Maire de la Ville de Rémire-Montjoly, invite les lycéens qui auront obtenu le **BAC général et le BAC professionnel**, avec la mention « **Très bien** », « **Bien** » et « **Assez bien** », à s'inscrire auprès des services municipaux de la ville.

**Les lauréats des CAP et BTS** sont également concernés par cette gratification.

Deux (2) modalités d'inscription sont proposées :

1. **En ligne jusqu'au 10 juillet 2023, 13h00** : sur le Facebook ou site Internet de la ville,
2. **Démarche directe jusqu'au 10 juillet 2023, 13h00** : auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville (retrait et dépôt du dossier papier).

Les pièces à fournir pour l'obtention de la prime exceptionnelle :

1. **copie du relevé des notes indiquant :**
  - a) *que le lycéen est inscrit dans un lycée de Rémire-Montjoly ;*
  - b) *la mention obtenue ;*
  - c) *une adresse précisant que l'élève est bien domicilié à Rémire-Montjoly (obligatoire).*
2. **Une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).**

La réception relative à la remise de récompense se déroulera à l'Hôtel de Ville, le samedi 15 juillet 2023 à l'Auditorium du Dr Edmard LAMA. Les personnes indisponibles, pourront récupérer leurs récompenses **jusqu'au 30 septembre 2023** ; passé cette date la gratification ne sera plus disponible.

Les diplômés indisponibles le jour de l'évènement honorifique, pourront se faire représenter par un parent ou un proche. (A signaler sur le formulaire d'inscription)

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous contacter :



05 94 35 90 00



diplomes2023@remiremontjoly.fr